

## Procès-verbal concernant la réunion du Conseil Municipal du 7 Juillet 2022 à 18h30.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERTHELOT Marie (3° Adjte), CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille, FABRY Philippe (2° Adj), FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (4° Adj), LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole, ROUMIEU Pierre, SERVANT Colette.

Excusés et représentés : BERGE Yves avec procuration à MAURAT Jean-Luc, EYCHENNE Patrick avec procuration à ESTEBAN Martine, FELLAHI Djamel avec procuration à LOPEZ Marcel, RODA Joel avec procuration à LAGARDE Daniel, VAN MOLLE Julie avec procuration à MERCIER Jean.

Secrétaire : LAGARDE Daniel.

Mme Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance va être enregistrée.

M. Daniel Lagarde est désigné comme secrétaire de séance

### 1°) Choix du prestataire pour la fourniture des repas de cantine.

Mme Le Maire indique à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée en date du 24 Mai 2022 auprès de :

- API restauration.
- Ariège restauration.
- La Commune de Verniolle.

Deux offres ont été reçues en Mairie :

- Offre de API restauration :
  - o 3.32 Euro TTC pour repas à 4 composants, pain compris.
  - o 3.59 Euro TTC pour repas à 5 composants, pain compris.
- Offre de la Commune de Verniolle :
  - o 4.40 Euro TTC pour repas à 4 composants, pain compris.

Les documents transmis par les prestataires concernant ces offres ont été adressés aux conseillers municipaux avant la séance.

Mme Le Maire rappelle qu'API est le prestataire actuel pour la fourniture des repas de cantine.

Philippe Fabry remarque qu'il aurait fallu associer les délégués des parents d'élèves à cette réflexion, qu'il y a un peu plus d'un euro d'écart entre les deux offres et qu'en ce qui concerne l'origine des produits il n'y a pas trop de différence entre les deux prestataires.

Marcel Lopez indique que le travail d'analyse fait par M. Fabry est très intéressant et qu'il a effectué une visite à Saint Paul De Jarrat et à Verniolle. Dire qu'il n'y a pas de différence entre API et Verniolle n'est pas bon car Verniolle utilise des produits locaux qui sont donc mieux. Il rappelle que la cantine centrale de Verniolle va s'améliorer et prendre de l'importance. Le rapport qualité prix de Verniolle est meilleur même si le prix est plus élevé. API n'utilise pas de produits locaux même si leurs produits sont labellisés. Il souhaiterait rappeler que Verniolle est près, alors qu'API est à une distance importante. Il est important que Verniolle soit retenu pour la cantine. Il indique que les habitants de Verniolle viennent à Varilhes pour les commerces. Il est important de mettre en place des quotients familiaux pour la tarification des repas.

Nicole Mouchague souhaite rappeler que la décision ne devait pas être prise si tôt, il faut maintenant se précipiter et cela est dérangeant. Elle n'est pas d'accord avec l'analyse faite par M. Lopez et pour elle l'origine des produits n'est pas un argument de choix. Elle demande si selon le choix du prestataire, il y a du matériel à changer. Elle rappelle que dans le cadre du PETR, il y a un projet alimentaire territorial, au début de sa réflexion, et dans l'avenir on pourrait aller vers une amélioration de la qualité. Il est aussi difficile de parler d'augmenter le prix du repas. A ce jour, elle ne dispose pas d'assez d'éléments pour se prononcer.

Daniel Lagarde souligne qu'il est vrai que Verniolle est à côté et fait certainement de très bons repas. Les enfants n'aiment pas certains produits et, dans ce cas, la qualité n'intervient en rien. L'augmentation du prix reste un problème qu'elle soit payée par les parents ou par la Mairie. Il aurait fallu associer les parents. La prestation d'API étant correct, il pourrait être envisagé de repartir avec ce prestataire un an de plus.

Mme Le Maire indique que la précipitation est due au fait que Verniolle a pu apporter une réponse, plus tôt qu'initialement prévu, car le résultat de l'audit lui a déjà été rendu et qu'il s'est avéré que la fourniture des repas pour Varilhes était possible dès septembre 2022. Le prix du repas à 4.40 Euro n'a été communiqué à la Mairie que la semaine dernière. Effectivement, il faut peut-être prendre le temps de la réflexion. Elle souhaite rappeler à l'Assemblée que pour 2021, le prix de revient du repas s'élevait à 9.09 Euro, les parents payant le prix du prestataire et le différentiel étant assuré par les contribuables de la Commune de Varilhes. Le matériel n'a pas besoin d'être changé quel que soit le prestataire retenu. Elle précise que la cuisine centrale de Verniolle est en capacité de produire 600 repas jour suite aux conclusions énoncées dans l'audit.

Si le choix de Verniolle était fait, une convention d'une année serait signée. L'année suivante elle deviendrait une convention définitive pour les années futures. L'engagement se ferait alors sur le long terme. Mme Le Maire précise que la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes a déjà signé une convention avec Verniolle pour les repas de la Résidence Autonomie et qu'elle étudie la possibilité de fourniture des crèches dans un second temps. Elle indique qu'à la lecture des éléments transmis par les deux prestataires, la cuisine centrale de Verniolle utilise plus de produits locaux mais ceux fournis par API semblent corrects.

Frédéric Garcia indique qu'il y a un problème pour les quantités qui paraissent faibles dans les repas proposés par Verniolle.

Marie Berthelot souligne que certains parents se plaindront toujours quel que soit le prestataire retenu et qu'il serait intéressant d'aller goûter les repas proposés par Verniolle. Elle précise que sur le fond, il y a intérêt à terme à se fournir à la cuisine centrale de Verniolle, notamment dans le cadre de l'évolution de la qualité des produits. Mais, il ne faut pas oublier que cette démarche d'amélioration va s'appliquer à tous les prestataires. Elle indique que le prix à 4.40 Euro de Verniolle ne baissera pas pour l'année prochaine.

Agnès Batsalle remarque que si le choix d'API est fait, cela laisse un an pour travailler le dossier.

Mme Le Maire précise que normalement Verniolle pourrait encore accueillir Varilhes en septembre 2023.

Marcel Lopez indique que l'avis des parents est important mais des échanges ont déjà lieu régulièrement. Il rappelle que la Commune a un rôle social et qu'il est important que Verniolle travaille avec des produits locaux.

Nicole Mouchague reste déçue par rapport au pourcentage du BIO et du local dans les repas. La signature d'une convention lui pose problème car il est difficile de se désengager d'un partenariat. Elle souhaite rappeler le travail qui avait été fait avec les enfants sur la qualité des repas sous forme de jeux mais l'analyse avait montré que finalement cela n'avait rien donné.

Mme Le Maire rappelle que le pain est proposé petit à petit aux enfants afin qu'ils mangent aussi les autres aliments et pas uniquement du pain. Elle précise que dans les éléments communiqués, il est indiqué que les deux prestataires se fournissent aux Terroirs d'Ariège. Mme Le Maire apporte des précisions sur la convention avec Verniolle qui dit que la Commune de Varilhes deviendrait partenaire et qu'elle participerait aux investissements futurs. Au départ la convention ne serait signée que sur une année. La CAPFV et la Commune de Varilhes seraient les seuls partenaires de la Commune de Verniolle. Pour la suite, la CAPFV pourrait prendre la « tête » et porterait cette convention. Verniolle n'inclut pas dans le prix du repas les investissements déjà réalisés, le passif de la cantine n'est donc pas pris en compte dans ce calcul. Il faut bien réfléchir mais il serait intéressant d'avoir une cuisine centrale sur notre partie du territoire comme cela est déjà le cas du côté de Foix.

Jean-Luc Maurat mentionne que l'on a tout intérêt à faire ce partenariat mais cela est bien de réfléchir pendant un an. Pour lui le principe de la convention est bien clair mais il ne voit pas les produits locaux utilisés de manière directe, cela passe toujours par la plateforme des Terroirs d'Ariège. Prendre la réflexion d'une année laisse aussi le temps aux parents de pouvoir donner leur avis même s'il pense que le choix de Verniolle est une bonne possibilité.

Agnès Batsalle demande si le tarif de Verniolle pourrait être revu à la baisse.

Mme Le Maire lui indique qu'elle pense que cela ne sera pas possible car le calcul a été fait par le biais de l'audit.

Marie Berthelot précise que les Terroirs d'Ariège sont une Société Coopérative Communautaire qui est preneuse de volontaires pour développer la plateforme.

Marcel Lopez demande s'il faut vraiment insister sur l'origine des produits. Un prestataire se trouve à côté et le décalage d'une année ne va rien changer. Il rappelle qu'il est aussi important de travailler sur le coefficient familial pour le prix du repas.

Daniel Lagarde indique que la question du coefficient familial doit aussi être travaillée avec les parents.

Gisèle Fourmont dit que cette idée a déjà été évoquée en commission municipale des écoles et donc de décaler d'un an permettra de retravailler le dossier.

Mme Le Maire donne la parole au parent d'élève du Groupe Scolaire Paul Delpech présent dans le public. Ce dernier indique que les enfants connaissent bien les repas fournis par API et que pour le moment, il n'y a pas de comparaison possible avec les repas de Verniolle, alors pourquoi ne pas faire un essai d'un an avec Verniolle pour voir la qualité des repas.

Mme Le Maire le remercie pour cette intervention et indique que la Commune de Verniolle souhaitant que Varilhes reste dans l'optique d'un partenariat, il n'est pas possible de faire cet essai.

Marie Berthelot demande si on est certain qu'avec le report d'une année, il sera toujours possible pour Varilhes de bénéficier des repas de Verniolle. Mme Le Maire précise qu'à priori OUI suite aux divers échanges qu'elle a eu avec Mme Le Maire de Verniolle.

Mme Le Maire propose de mettre en place un Comité de Pilotage dès la rentrée de septembre 2022 pour travailler sur ce dossier en associant les parents d'élèves et les agents de terrain du service cantine. Elle propose aussi de demander à Mme Le Maire de Verniolle de venir faire une présentation de ce partenariat et la possibilité de se rendre à la cantine de Verniolle pour prendre un repas. Elle rappelle aussi qu'il est dommage que Verniolle ne prévoise pas le 5° composant comme API et qu'il pourrait lui être demandé de développer son approvisionnement local.

Agnès Batsalle demande si un essai d'un an avec Verniolle n'est vraiment pas possible. Mme Le Maire confirme que NON.

Mme Le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur le choix du prestataire.

L'Assemblée vote à 16 Voix « POUR », 3 Voix « CONTRE » (Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2)) et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Martine Estéban (2) et Joel Roda) de retenir le prestataire API pour la fourniture des repas de cantine pour la rentrée de septembre 2022/2023.

## 2°) Vote des tarifs des repas de cantine.

Mme Le Maire indique qu'une fois le choix du prestataire retenu, il y a lieu de fixer le tarif du repas de cantine.

### Le vote doit concerner :

- le tarif pour les enfants de la Commune
- le tarif pour les enfants qui résident à l'extérieur de la Commune.

### Pour rappel les tarifs 2021/2022 d'API étaient :

- Facturés API à la Commune : 3.45 Euro TTC en début d'année, puis 3.52 Euro TTC avec pain Bio et 3.58 Euro TTC depuis le 01/04/22 car augmentation des denrées alimentaires.
- Facturés repas aux enfants de la Commune : 3.45 Euro TTC (pain Bio non facturé aux familles et augmentation du 01/04 non répercutée).
- Facturés repas enfants extérieurs : 7.00 Euro TTC.

Pour information, Mme Le Maire précise que le nombre de familles qui mettent leur enfant tous les jours à la cantine peut être estimé à 80 pour Varilhes et à 50 pour Laborie.

Mme Le Maire rappelle que le coût de revient du repas pour 2021 est de 9.09 Euro et elle communique le prix des repas de cantine des Communes voisines, à titre informatif.

Marcel Lopez souhaite revenir sur l'idée du quotient familial pour le repas.

Mme Le Maire propose de passer au vote soit pour le maintien du tarif unique ou soit pour la mise en place du quotient familial pour le repas pour la prochaine rentrée.

L'Assemblée vote à 12 Voix « POUR », 8 Voix « CONTRE » (Agnès Batsalle, Marie Berthelot, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez (2), Jean-Luc Maurat (2), Colette Servant) et 3 Abstentions (Claudine Cert, Jean-François Couffignal et Mireille d'Antoni-Marty) le maintien du tarif unique pour la rentrée de septembre 2022.

Mme Le Maire indique que la mise en place de la tarification selon le quotient familial devra être étudiée par le Comité de Pilotage.

Françoise Milville indique que le coefficient familial se travaille par tranche de quotient familial. Pour la tarification déjà en place pour l'ALAE, les tranches proposées par la CAF avaient été retenues.

Mme Le Maire propose de fixer le prix du repas facturé aux familles à 3.70 Euro.

Marie Berthelot indique que cela est louable de ne pas augmenter le tarif mais ce sont les contribuables Varilhois qui vont payer la compensation non prise en charge par les familles. Elle indique que l'on pourrait augmenter davantage le prix du repas.

Marcel Lopez indique que c'est le problème du coefficient familial et la Commune doit exercer son rôle social et son rôle de solidarité.

Mme Le Maire rappelle que certains contribuables qui vivent seuls car leurs enfants sont partis, ont de faibles revenus et disposent encore d'une grande maison pour laquelle ils paient les impôts en conséquence.

Jean-François Couffignal souligne que le tarif de 3.70 Euro est loin des tarifs des Communes voisines et surtout du tarif de Verniolle.

Philippe Fabry indique que le tarif de 3.70 Euro est une somme juste et qu'il n'est pas nécessaire de l'augmenter.

### Mme Le Maire fait procéder au vote :

- Pour le tarif du repas à 3.70 Euro pour les enfants domiciliés sur la Commune, l'Assemblée vote à 15 Voix « POUR », 4 Voix « CONTRE » (Marie Berthelot, Claudine Cert et Marcel Lopez (2)) et 3 Abstentions (Agnès Batsalle, Mireille D'Antoni-Marty et Gisèle Fourmont).

- Pour le tarif du repas à 3.80 Euro pour les enfants domiciliés sur la Commune, l'Assemblée vote à 1 Voix « POUR » (Colette Servant) et 22 Voix « CONTRE ».
- Pour le tarif du repas à 3.90 Euro pour les enfants domiciliés sur la Commune, l'Assemblée vote à 2 Voix « POUR » (Marie Berthelot et Claudine Cert) et 21 Voix « CONTRE ».  
Marie Berthelot indique sa volonté d'augmenter un peu plus pour mieux répartir le surplus sur les familles qui utilisent ce service en prévision du tarif de l'année prochaine.
- Pour le tarif du repas à 7.50 Euro pour les enfants domiciliés hors Commune, l'Assemblée vote à 19 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 4 Abstentions (Marcel Lopez (2) et Jean-Luc Maurat (2)).

### 3°) Vote des tarifs de l'ALAE.

Mme Le Maire indique que le vote des tarifs ALAE pour 2022/2023 avec coefficient familial pour la graduation des tarifs doit avoir lieu. Les tarifs 2021/2022 ont été communiqués.

Elle indique que les tarifs de la Commune de Varilhes sont moins élevés que ceux des Communes alentours. Gisèle Fourmont indique qu'il faut revoir les barèmes surtout pour les plus bas revenus.

Mme Le Maire propose de se rapprocher des tarifs et des tranches de Verniolle.

Marcel Lopez précise qu'il ne faut pas comparer les familles sur les seuls tableaux fournis à l'Assemblée et qu'il faut vraiment retravailler tout cela.

Daniel Lagarde rappelle que les chiffres transmis font foi ainsi que le coût de revient de l'ALAE qui est sûr.

Mme Le Maire propose la tarification suivante en fonction du quotient familial :

- Jusqu'à 670 : 10 Euro.
- De 671 à 1 200 : 15 Euro.
- De 1 201 à 1 500 : 18 Euro.
- Supérieur à 1 501 : 21 Euro.

Les tarifs à la journée et à la demi-journée restent inchangés.

L'Assemblée vote à 17 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 6 Abstentions (Marcel Lopez (2), Jean-Luc Maurat (2) et Jean Mercier (2)) les tarifs de l'ALAE, proposés par Mme Le Maire.

### 4°) Demandes de subvention des Associations pour 2022.

Mme Le Maire donne la parole à Jean-Luc Maurat pour la présentation des demandes de subventions des associations pour l'année 2022.

Il indique que les demandes ont été étudiées par les membres de la Commission culture sports et associations qui s'est réunie le 24 juin 2022 et ceux-ci proposent d'écarter les demandes hors Commune. Avant de passer au vote des subventions Jean-Luc Maurat souhaite aborder deux points vus en commission.

Tout d'abord, il est proposé, sous validation de Mme Le Maire, dans l'optique de former de nouveaux conseillers, de procéder début janvier 2023 aux modifications suivantes : Mireille D'Antoni-Marty remplacerait Claudine Cert et Jean Mercier remplacerait Jean-Luc Maurat.

Il laisse la parole à Jean Mercier pour le second point.

M. Mercier indique que le tennis club de Varilhes est reconnu dans le département et que son dernier tournoi a connu une grande réussite, les bénévoles ayant été très présents durant cette manifestation. Le club souhaite construire un quatrième court extérieur qu'il financerait et dont la couverture pourrait ensuite être envisagée. Le coût du court ouvert serait de l'ordre de 70 000 Euro, 20 à 30 000 Euro pour l'éclairage public et 207 000 Euro pour la couverture. En ce qui concerne le regroupement des deux clubs de Varilhes et Verniolle cela n'a pas été possible.

Mme Le Maire indique que lors de la précédente mandature, elle avait été claire avec le club sur ce dossier. Le projet avait été présenté par le club et le conseil municipal avait indiqué que s'il était possible d'obtenir 80% de subventions, il pourrait être étudié.

Daniel Lagarde précise que ce projet n'est pas inscrit dans le PPI et qu'il sera difficile d'obtenir 80% de subventions.

Marie Berthelot précise que dire sous condition de 80% de subventions est risqué car la Commune a déjà d'autres priorités.

M. Maurat présente les demandes de subventions et l'Assemblée procède au vote comme suit :

- Vote à l'unanimité les subventions ci-dessous :
  - o Varilhes Tennis Club : 1 000.00 Euro.
  - o Basket Club Varilhois : 1 300.00 Euro.
  - o Boule Amicale : 600.00 Euro.
  - o Boule Amicale subvention exceptionnelle 2022 Ecole de sport : 200.00 Euro.

- Boule Amicale subvention exceptionnelle 2022 Ecole de sport (rattrapage année 2021) : 200.00 Euro.
- Comité des Fêtes Laborie/le Courbas : 4 000.00 Euro.
- Harmonie Pays Foix-Varilhes : 1 350.00 Euro.
- La Truite Varilhoise : 350.00 Euro.
- Club Mouche : 200.00 Euro.
- Souvenir Français : 100.00 Euro.
- FNACA Comité de Varilhes : 150.00 Euro.
- Gymnastique adultes : 550.00 Euro.
- Les Passejaires de Varilhes : 300.00 Euro.
- Secours Populaire : 160.00 Euro.
- ARPEL : 200.00 Euro.
- Amicale des Employés Communaux : 1 100.00 Euro.
- Bleu Ciel : 400.00 Euro.
- Texas Dancers (journée américaine) : 1 200.00 Euro.
- Mémoire, Résistance en Ariège – Solidarité Transfrontalière : 250.00 Euro.
- Vote à 19 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 4 Abstentions (Martine Estéban (1), Daniel Lagarde (1), Nicole Mouchague et Pierre Roumieu) :
  - Club des Aînés : 600.00 Euro.
- Vote à 22 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 1 Abstention (Martine Estéban (1)) :
  - FJEP : 1 500.00 Euro.
- Vote à 20 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 3 Abstention (Marcel Lopez (2) et Colette Servant) :
  - Entente Varilhes / Saint Jean de Verges : 4 500.00 Euro.  
Jean-Luc Maurat indique que le club a été informé de la proposition de baisse de la subvention lors de l'Assemblée Générale. Le club est classé au plus bas niveau du Département et a dû payer d'importantes amendes durant la saison alors qu'il lui avait été demandé de faire attention.
- Vote à 22 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 1 Abstention (Philippe Fabry) :
  - ACCA : 430.00 Euro.
- Vote à 22 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 1 Abstention (Mireille d'Antoni-Marty) :
  - Varilhations Culturelles : 1 500.00 Euro.
- Vote à 22 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 1 Abstention (Martine Estéban (1)) :
  - L'Art en Tête : 500.00 Euro.
- Vote à l'unanimité d'une subvention exceptionnelle pour le CCAS de 40.00 Euro.

Mme Le Maire propose de renouveler le montant de 300 Euro affecté pour le « traitement » des chats errants chaque année. L'Assemblée accepte.

Agnès Batsalle demande comment cela va se passer pour l'année prochaine s'il n'y a toujours pas de Comité des Fêtes.

M. Maurat indique que des personnes intéressées vont se réunir lundi 11 juillet pour travailler sur ce dossier. Il faut donc attendre le retour. Il indique que le livret des festivités a permis de recueillir 6 500 Euro grâce aux partenaires.

Mme Batsalle trouve dommage que le livret n'ait pas été réalisé par un prestataire de Varilhes.

#### 5°) Contrat d'apprentissage.

Mme Le Maire indique que ce point inscrit à l'ordre du jour doit être ajourné. Le dossier n'a pas pu être suffisamment instruit par manque de retour des organismes compétents (CNFPT, DDETSPP (ancienne DDCSPP)) dans le cadre de la signature de ces contrats.

Cette délibération prendra exemple sur la délibération prise en Conseil Communautaire du 29 Juin 2022 et sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

#### 6°) Questions des conseillers municipaux.

Mme Le Maire apporte les réponses aux questions formulées par le Groupe « Varilhes en Commun ».

- Vote des tarifs des repas de cantine : quel est le dernier tarif d'API car celui figurant sur le tableau ne comprend pas les 2 augmentations ? Combien de personnel ALAE encadrant, à la cantine ?

Quels sont les explications de ces choix ? ouverture au QF ?...

Réponse : Ces éléments ont été communiqués dans le point traité ci-dessus.

- Vote des tarifs de l'ALAE : quels sont les montants proposés ? Quelles sont les explications de ces choix ? Quel est le bilan propre à l'ALAE ? (Sur le tableau ne figure uniquement que le bilan de la cantine)

Réponse : Ce point a été traité dans l'ordre du jour ci-dessus.

Document bilan de l'ALAE transmis le 06/07 suite à oubli d'envoi dans le mail du 05/07.

- Quels sont les premiers éléments que l'on peut retenir de l'audit effectué pour la cantine scolaire de Verniolle ?

Réponse : L'Audit de la Cantine de Verniolle concerne la Commune de Verniolle et son résultat n'a pas été communiqué à la Commune de Varilhes. Il s'agit d'un document interne de travail de la Commune de Verniolle.

- Demandes de subvention des Associations pour 2022 : nous aimerions avoir connaissance du récapitulatif de l'ensemble des demandes et des montants retenus ?

Réponse : Le point a été traité dans l'ordre du jour, il n'y a pas de proposition faite au préalable. Les demandes ont été étudiées par la Commission municipale réunie le 24/06 et c'est le Conseil Municipal qui vote les montants des subventions accordés.

- Contrat d'apprentissage : quel est le contenu de ce contrat ?

Réponse : Point ajourné, information donnée dans le déroulé de l'ordre du jour.

- Caméras de vidéo-surveillance : nous pensons que cette question, de grande importance, traitée directement dans le dernier CM, relève d'une attitude quelque peu cavalière envers tous les conseiller-e-s que nous sommes. En effet il s'agit de **Sécurité Civile**, ce qui veut dire que le CM, ou en tout cas, une représentation démocratique de ce dernier, aurait dû travailler sur ce dossier en amont, avec toutes les parties concernées (internes et externes), comme le font d'ailleurs des villes proches, comme FOIX ou CRAMPAGNA... Il n'est pas admissible, pour des gens en responsabilité, élu-e-s par les habitants de la commune, de réduire cette question au même niveau que les autres (ex : avancement de grade...) sans qu'elle ait fait l'objet d'allers-retours avec les différentes forces de la commune. Nous demandons instamment à ce que **cette question soit remise à l'ordre du jour d'un futur CM**, en ayant pris le temps nécessaire, pour que tous les acteurs de cette affaire s'en informent complètement, prennent des décisions et agissent en toute conscience. Il faut rappeler qu'il s'agit dans cette opération, de droits et de devoirs qui sont encadrés par la loi : article 105 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et textes européens et la loi du 20 juin 2018, par exemple... Il faut rappeler également, qu'aucun travail scientifique n'a permis d'évaluer l'efficacité des caméras de vidéosurveillance. (Rapport de la cour des comptes, Commune de Valenciennes Tome 2 – Enquête régionale sur la propreté urbaine, Janvier 2021). Cela est dit car il s'agit d'un dispositif qui peut ébranler une commune comme Varilhes. Varilhes serait-elle devenue une commune où règne la délinquance...la délation deviendra-t-elle un mode de comportement dans notre commune...autant de question qu'il faut vraiment se poser... Ces actes sont loin d'être anodins et peuvent porter atteinte à la cohésion d'un village. Enfin, il est clair que si cette proposition n'était pas retenue, nous informerions, comme nous le faisons pour la Régie Municipale de l'eau et de l'assainissement, nos concitoyens pour qu'ils aient connaissance de la portée d'un tel projet.

Réponse : Mme Le Maire donne la parole à Daniel Lagarde qui indique que :

Ce sont les systèmes de vidéoprotection visés par l'article L 251-2 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI) qui filment la voie publique et les lieux ouverts au public (espaces d'entrée et de sortie du public, zones marchandes, comptoirs, caisses...) à la différence des dispositifs de vidéosurveillance qui filment des lieux privés ou des lieux de travail non ouverts au public (locaux d'entreprises, de commerces, d'hôtels réservés aux salariés...).

- Projet MOBY on devait nous indiquer le coût de l'intervention des agents de la commune ainsi que du matériel adapté. Qu'en est-il ?

Réponse : Il n'y a pas d'intervention d'agents de la Commune sur le projet MOBY, seul Tom Bouteilloux est affecté à ce projet dans le cadre d'une partie de sa mission. Un coût bilan pourra être communiqué mais à la fin de la mission. Il n'y a pas de matériel adapté.

- Maison allée Touja : l'assureur devait être contacté, comment est gérée cette copropriété, y a-t-il une AG chaque année, comment sont réparties les charges communes ?

Réponse : La maison est partagée en deux : une partie appartient à la Commune et l'autre à deux propriétaires privés. Il y a un compteur pour chacun pour l'électricité. Un seul compteur pour l'eau dont l'abonnement est payé par le privé. Il n'y a pas de consommation. L'assurance ne prend pas en charge ce type de dégradation. Un devis de réparation a été transmis aux propriétaires pour prise en charge à 50%. Montant du devis : 4 730.00 Euro TTC.

- Patrimoine : une visite des bâtiments devait être programmée en début de mandat. Nous n'avons plus de nouvelles. Cela aurait permis, pour le moins, de voir l'aire de jeux de la piscine et de comprendre comment fonctionne les moyens de chauffage

Réponse : La visite des bâtiments n'a pas été programmée en raison de la crise et des normes sanitaires. Une date reste à définir avec M. Eychenne.

- Jeux de la piscine : Le contrôle de l'aire de jeux a été effectué le 30 Mai 2022. Le bilan est satisfaisant.

7°) Questions diverses.

Jean-François Couffignal indique que le nouveau site internet de la Commune a été lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h10.

Le Maire  
Martine ESTEBAN



Le Secrétaire  
Daniel LAGARDE



